

ECHO

JOURNAL DES INTÉRÊTS D'AÏRE-LE LIGNON | MAI-JUIN 2016 | N°3

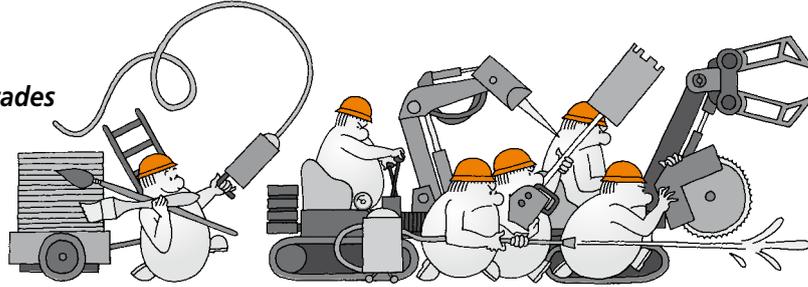


2016



démolition
assainissement de façades
désamiantage
sols sans joints

022 797 55 77
info@dmba.ch
www.dmba.ch



Pharmacie des
Sens+

Livraison gratuite à domicile

T 022 797 27 37
F 022 797 27 38
contact@ph-sens.ch

Coupe Gordon-Bennett | Le Lignon

**Service des pompes funèbres, cimetières
et crématoire**

24 heures sur 24 – 7 jours sur 7
Avenue de la Concorde 20
1203 Genève

022 418 60 00

Genève,
ville sociale et solidaire
www.ville-geneve.ch



GS Windows SA
Fenêtres & Stores



Toile solaire motorisée
à partir de 990.00 CHF TTC*

Chemin du Château Bloch 17 - CP 60 - 1219 Le Lignon
www.gswindows.ch - info@gswindows.ch - Tél. 022-796 99 64

Lignon Tél: +41 22 970 15 15
coiffure

Patrik

Centre commercial du Lignon - Genève

LABORATOIRE VS DENTAIRE

Entretien et réparation de votre prothèse dentaire, service à domicile

» AÏRE - LE LIGNON «

**NOUS FABRIQUONS ET RÉPARONS
VOTRE DENTIER**



H-R. Vetterli



022 797 26 30



R. Scotolati

- ✓ SERVICE À DOMICILE
- ✓ OUVERT TOUT L'ÉTÉ
- ✓ OUVERT DURANT LES FÊTES



» Adresse
10, ch. du Château-Bloch
1219 Le Lignon
2ème étage

Le spécialiste



de la prothèse
dentaire depuis
35 ans

ECHO

JOURNAL DES INTÉRÊTS D'AÏRE-LE LIGNON

www.aiali.ch

Retrouvez-nous sur notre site Internet

Cotisation annuelle 2016

CHF 30.- minimum | CCP 12-15388-4

Prochaine parution

17 juin 2016

Dernier délai de remise des textes

3 juin 2016

VERNIER

Une Ville pas Commune **P 6-7**



P 9



P 11-12

ÉDITORIAL **4**

Trop c'est un peu trop! Rien, ce n'est pas assez!

L'ÉCHO DU MOIS **4-5**

L'éphéméride

L'écho du passé

EN DIRECT DE LA MAIRIE **6-7**

Conseil Municipal

Démographie

LA VIE DU QUARTIER **8-9**

Pollution du Rhône

Sortie Interclubs

Vide Cave

Les Joyeux Dimanches fêtent ses 10 ans!

Fête des voisins 2016

ÉCHOS D'AILLEURS **10-11**

Une verniolane à la tête du MCG

La Poste

Reconstruction de l'Eglise catholique

Gymnastique

Course du Coteau de Bernex

LA VIE DE L'ASSOCIATION **11-12**

Assemblée générale statutaire

Réfugiés mineurs non accompagnés

CHEZ VOUS **13-14**

Chroniques dionysiaques

Parlons jardinage

À VOS AGENDAS **14**

la Cité
des Vents
RESTAURANT • PIZZERIA
LOUNGE BAR • VINOThÈQUE

Cuisine française et italienne
Pizza au feu de bois

du lundi au vendredi, 4 plats du jour dès CHF 18.-

Parking à disposition à proximité

Rue Coupe Gordon-Bennett 3 - CH-1219 Le Lignon - Genève

Tél +41 22 797 10 70 - Fax +41 22 797 10 71

www.lacitedesvents.ch - info@lacitedesvents.ch

Robert Borgis, rédacteur



Impressum

Paraît 8 fois par an
Tirage de 5'000 exemplaires

Rédaction

Robert Borgis
T 022 970 13 60
rborgis@gmail.com
Ch. Du-Villard 10
1210 Châtelaine

Réalisation

AA Actual Pub SA
www.actualpub.ch

Photo couverture

© Blaise Lambert

Publicité

AA Actual Pub SA
info@actualpub.ch
T 022 343 0 343
Benoît Stolz
P 078 721 14 72
Dominique Poupaert
P 079 206 80 00

Site internet

www.aiali.ch

Editeur

Association des Intérêts
d'Aire – Le Lignon

Les articles n'engagent que la
responsabilité de leur auteur
Reproduction autorisée
avec mention de la source

Abonnement de soutien

CCP 12-15388-4 (selon désir)

Comité 2015-2016

Président

Gjon Thaqi

Membres

Mmes Béatrice Besse,
Michèle Finger
MM. Francis Ballager;
Robert Borgis; Pierre Chevrier;
Alain Gaumann; Yves Magnin;
Roland Rey-Mermier;
Daniel Rochat

Membres suppléants

Mmes Monique Huissoud
et Yannick Lachat
M. Antoine Alarcon

TROP C'EST UN PEU TROP! RIEN, CE N'EST PAS ASSEZ!

Ces deux maximes collent à la perfection au problème qui préoccupe actuellement le comité de notre Association qui, en effet, a été informée, incidemment, d'un projet mené par l'Hospice général visant l'implantation d'une construction permanente, à côté de l'école primaire d'Aire, au chemin de Grandchamp, en vue de l'accueil de réfugiés mineurs non accompagnés.

Ce qui inquiète, en premier lieu, notre Association et a motivé le lancement de la pétition à l'intention du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, c'est le nombre (**deux cents**) de jeunes qu'il est prévu d'accueillir dans ce foyer, alors qu'il est évident que les structures associatives et sociales de notre quartier ne sont pas adaptées pour absorber autant de jeunes de cet âge, d'autant plus des difficultés qu'ils ont connus ou qui les attendent (attente d'une réponse de leur demande d'asile notamment).

La création de foyers de 40-50 personnes répartis dans le Canton semblerait plus à même d'assurer un cadre mieux adapté à des enfants et adolescents seuls ainsi qu'à leur bien-être, leur droit à l'intégrité et encourager leur développement et leur intégration, comme le stipule la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Suisse.

Mais si le nombre des occupants de ce foyer est très important, les informations données par les Autorités et responsables du projet sont proches de la côte zéro, «rien de rien», ce qui a également choqué particulièrement les habitantes et habitants, notamment les proches voisins de ce foyer.

Si la sagesse populaire prône souvent la maxime «Gouverner, c'est prévoir», on pourrait dans cette affaire ajouter «**informer et écouter la population**» c'est aussi bien gouverner.

Malgré l'article quelque peu pessimiste paru dans la Tribune de Genève (voir «mise au point» en page 12) le comité continue sa lutte s'inspirant de cette maxime de **Romain Rolland**: *Même sans espoir, la lutte est encore un espoir.*

PROCHAINES PARUTIONS

PARUTION	REMISE DES TEXTES
17 juin	3 juin 2016
9 septembre	26 août 2016
7 octobre	23 septembre 2016
18 novembre	4 novembre 2016
9 décembre	25 novembre 2016

L'ÉPHÉMÉRIDE

MAI

Ce mois est le cinquième mois du calendrier grégorien et le troisième du calendrier julien L'origine du mot n'est pas nettement établie. Quelques auteurs soutiennent que chez les Romains ce mois était consacré à la déesse Maïa, fille d'Atlas et mère de Mercure. D'autres pensent que ce mois était consacré aux anciens, aux sénateurs (majores, qui veut dire hommes âgés) explication qui se trouverait justifiée par le nom du mois suivant, juin, qui paraît avoir été consacré aux jeunes gens (en latin juniores).

Le premier jour de mai, la Fête internationale du Travail est célébrée presque universellement (mais pas aux Etats-Unis, le «Labor Day» étant célébré le premier lundi de septembre, en mémoire d'un autre épisode de la répression ouvrière).

C'est le 1^{er} de ce mois que l'on offre traditionnellement du muguet, cela depuis le 1^{er} mai 1561 où le roi Charles IX officialisa la chose: ayant reçu à cette date un brin de muguet en guise de porte-bonheur, il décida d'en offrir chaque année aux dames de la cour. La tradition était née.



Des gelées peuvent arriver à une époque quelconque de ce mois, mais il a été constaté, depuis de longues années, qu'il y a toujours un refroidissement de la température vers les 11, 12 et 13 mai. Ce fait n'a pas échappé à l'esprit observateur des agriculteurs, qui donnaient aux saints Mamert, Pancrace et Servais, auxquels sont consacrés ces trois jours de mai, les noms de saints de glace. Ce mois est si variable qu'on a dit avec raison qu'il n'est beau que chez les poètes.

*C'est un ménage d'enfer.
L'almanach et le thermomètre
Ne peuvent d'accord se mettre:
L'un dit printemps et l'autre hiver.
On dirait que le mois de mai
Est relégué dans quelque idylle,
Ou que, tel qu'un luxe inutile,
Cette année on l'a supprimé.*

Durant ce mois, les jours augmentent de 71 minutes et le 20 mai, à 16h37, le Soleil entre dans le signe **des Gémeaux**, signe d'Air, troisième du zodiaque, gouverné par la planète Mercure. Le natif des Gémeaux possède une

double personnalité, ce qui explique les deux archanges qui symbolisent son signe, une double personnalité dont les facettes sont d'autant plus multiples, ce qui le rend attrayant et lui confère une capacité d'adaptation remarquable. Il est très subtil et adroit dans tous les domaines et ses principales qualités sont la capacité de discernement et de jugement sur la matière, l'énergie, la rapidité et la polyvalence. Le Gémeau étant avant tout un être cérébral, sa curiosité et sa souplesse le poussent à continuer son bonhomme de chemin en toute agilité et à enrichir ses connaissances et il s'adapte aux situations et aux environnements différents grâce à sa nature accueillante et sociable.

8 MAI – FÊTE DES MÈRES

Cette fête n'est pas à la même date dans tous les pays francophones, cela diffère au Québec, en Belgique et en Suisse où elle aura lieu 3 semaines avant la France (29 mai). Même si différentes festivités autour du thème de la mère existaient depuis l'Antiquité, il aura fallu attendre 1914 aux États-Unis pour voir, pour la première fois, la célébration d'une «Fête des mères» et en France c'est depuis 1950 qu'une loi lui a donné un caractère officiel.

La rédaction s'associe à ce témoignage de reconnaissance et dédie à toutes mamans ce petit poème de Victor Hugo :

À notre mère

«Oh ! l'amour d'une mère ! amour que nul n'oublie !
Pain merveilleux qu'un Dieu partage et multiplie !
Table toujours servie au paternel foyer !
Chacun en sa part, et tous l'ont tout entier !»

L'ÉCHO DU PASSÉ

Dans la nuit du dimanche 27 mars 2016, à 2h00 du matin, chacune et chacun ont avancé d'une heure les aiguilles des horloges, pendules et montres pour se mettre à l'heure d'été, modification qui est, en fait, une idée bien ancienne et son établissement sous la forme que nous connaissons est une petite histoire à elle seule.

Le 16 avril 1784 déjà, Benjamin Franklin évoque pour la première fois dans le quotidien français «Le Journal de Paris» la possibilité de décaler les horaires afin d'économiser l'énergie.

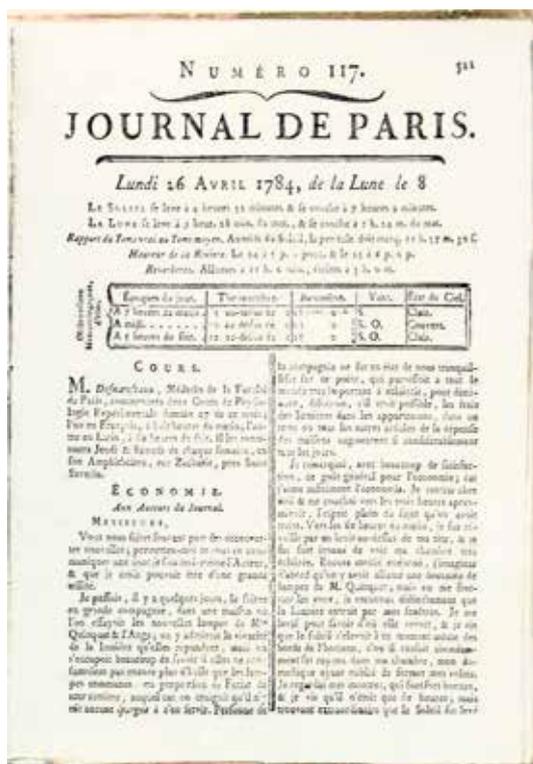
Cette idée n'est pourtant pas très populaire à une époque où la société est encore très largement agricole et où l'heure «utile» est celle du Soleil. Elle reste donc sans suite. Elle n'est reprise qu'à partir de 1907 par le Britannique William Willet qui démarre une campagne contre «le gaspillage de la lumière». Mais plus tard, le développement des transports

ferroviaires va nécessiter une unification de l'heure sur l'ensemble du territoire français. Cela d'autant plus que le télégraphe électrique est quasi simultanément créé.

Cela va être décidé en 1891 : l'heure de Paris devient l'heure nationale. Le même processus se produit dans différents pays du monde, la différence des échelles de temps entre les pays correspondant à la différence de longitude de leur méridien de référence.

L'Allemagne est la première à instaurer **ce changement d'heure le 30 avril 1916. Elle est rapidement suivie par le Royaume-Uni le 21 mai 1916.** En France, l'introduction d'une heure d'été est proposée en 1916, votée en 1917, devant de peu les États-Unis qui vont adopter le changement d'heure en 1918.

Dans notre pays, dans un premier temps, le Conseil fédéral avait déjà introduit l'heure d'été durant la 2^e Guerre mondiale, en 1941-42, dans le but de réaliser des économies d'énergie. Le résultat ne correspondant pas aux attentes, il avait stoppé l'exercice en 1943. L'idée refait surface et le dimanche 28 mai 1978, en votations, le peuple rejette, par 963'862 non (52,1 %) contre 886'376 oui (47,9 %), la loi fédérale réglementant l'heure en Suisse (introduction de l'heure d'été). **Cette mesure n'a finalement été introduite dans notre pays qu'en 1981,** mais elle alimente encore bien des discussions en Suisse. Ainsi, en 2010, une motion de l'UDC avait été déposée, demandant que le pays revienne à la situation initiale. Elle avait toutefois été rejetée par le Conseil national, qui jugeait les désavantages excessifs.



La pensée du mois

Tous les hommes s'entendraient bien, n'étaient le mien et le tien.

Les dictons du mois

Pluie du premier mai présage année fertile.

Averse de mai a plus de pouvoir que dix grands arrosoirs.

Le truc du mois

Comment parfumer son linge facilement ?

Pour que vos vêtements sentent bon, et pour parfumer naturellement votre linge, suivez cette astuce de grand-mère ! Cette eau de repassage parfumée maison à la lavande laissera une odeur de fraîcheur sur vos tissus.

1. Versez l'eau et le vinaigre dans votre pulvérisateur.
2. Ajoutez-y l'huile essentielle de lavande vraie.
3. Secouez légèrement.
4. Pulvérisez un peu d'eau par fumée sur vos vêtements avant de les repasser.

Ingrédients : 20 gouttes d'huile essentielle de lavande vraie bio ; 125 ml d'eau ; 125 ml de vinaigre blanc.

Petites annonces

Gardez les timbres postes usagés

Après la lecture de votre courrier, merci de ne pas jeter, sans autre, à la corbeille, les timbres postes qui ont oblitérés vos messages.

Evelyne récupère tous les timbres usagés, de tous les pays, du plus petit au plus élaboré. Alors, récupérez-les et ensuite simplement offrez-les à Evelyne ! Ils servent à une action humanitaire.

Merci d'avance de votre petit geste sympathique et facile à réaliser.

Contact

Evelyne, T 079 277 90 69

Votre petite annonce ici. CHF 2.- la ligne. Envoyez-nous votre texte à paraître à info@actualpub.ch

Autorisations de construire

Du 1^{er} avril au 10 mai 2016

Vermont Participation SA installation d'une barrière rte de l'Usine-à-gaz 4

Mme Berthoud & P.Nordmann Agrandissement d'une villa ch. du Grandchamp 16

Ville de Vernier transformation aménagements ext. Rte Usine-à-gaz 10

J. Pautrot installation de 2 portails ch. des Sellières 27a

Comptoir Immobilier rénovation appartement 9^e étage av. du Lignon 37

Comptoir Immobilier rénovation appartement 9^e étage av. du Lignon 30

Tondeuses à gazon et machines de jardin



Avec le retour des beaux jours, les travaux de jardinage et d'entretien reprennent. Bon courage à tous et surtout **merci de ne pas oublier**, en les effectuant, les dispositions légales concernant la tranquillité publique qui prescrivent que l'usage des tondeuses à gazon et machines de jardins (souffleuse, tronçonneuse, motoculteur, etc.) équipées d'un moteur à explosion est **INTERDIT, du lundi au vendredi, de 20h à 8h, ainsi que les dimanches et jours fériés.**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 19 avril 2016

Sous la présidence de Mme Monique Mattenberger (PLR), le législatif de Vernier, après avoir pris connaissance des communications du Bureau et du Conseil administratif, a procédé à l'examen des divers points de l'ordre du jour de cette séance.

Acceptation, à l'unanimité, d'un crédit de CHF 250'000.– pour la rénovation du système de ventilation de la piscine des Avanchets et de ses vestiaires.

Acceptation unanime pour un crédit de CHF 285'000.– destiné à l'aménagement d'une zone sportive au Lignon devant permettre aux jeunes d'exercer des activités sportives en toute sécurité dans un lieu répondant à leurs besoins, la construction du «Workout» est conditionnée à la participation financière des sponsors contactés(ndlr: une demande a été déposée au Contrat de quartier).

Après de nombreuses interventions, la demande de crédit de CHF 130'000.– en vue de réaliser une étude du patrimoine arboré afin de pouvoir budgéter le coût des travaux d'entretien des arbres afin de garantir la sécurité des gens et des biens, est accepté par 30 oui contre 4 non.

Acceptation, à l'unanimité, de l'ouverture d'un crédit de CHF 107'000.00.– destiné à la réalisation d'aménagements au terrain de football d'Avanchet-Jura.

La délibération relative au projet de modification du régime des zones pour la création d'une zone de développement 2 (route de Vernier à Châtelaine), proposant **de donner un préavis défavorable** à ce projet tant que les conditions cadres environnementales et en matière de transports associées à la densification de ce périmètre ne feront pas l'objet de garanties formelles de la part du Canton, notamment à propos des points suivants :

L'inscription de la réalisation de la halte de Châtelaine, dans le même horizon de l'extension de la gare de Genève.

La réalisation d'un pôle multimodal au carrefour de l'Ecu par la planification des investissements à consentir pour la mise en place de sites propres pour les lignes de transports en commun tangentiels et radiales desservant ce secteur, et cela en concomitance avec la densification de celui-ci.

L'obtention de la part des CFF (par l'intermédiaire du Canton) de la garantie que la vitesse des convois de matières dangereuses soit réduite à 40 km/h, comme c'est le cas à Saint-Jean et comme cela devrait également être le cas depuis la halte RER de Vernier.

La planification par le Canton de mesures de circulation permettant de diminuer l'impact du bruit routier de la route de Vernier au droit de ce secteur visé par une densification.

La mise en place par le Canton de solutions en matière de mobilité permettant de diminuer

l'engorgement prévu des carrefours environnants.

Interviennent notamment dans le débat M. Rochat, Conseiller administratif; Mme Schaufelberger et MM. Arduini, Cerutti, Perroux, Magnin, Chiaradonna, Ilazi, Tombola, Martens. Au vote final, la délibération est votée par 18 oui, 14 non et 1 abstention.

M. Perroux (Verts) propose le vote immédiat pour le projet de délibération du Conseil municipal relatif à une modification du règlement du législatif, en ce sens que les conseillers municipaux non membres d'une commission peuvent y assister en tout temps en tant qu'observateur. Après débat, le vote immédiat est accepté et la délibération votée par 30 oui et 4 abstentions.

Divers projets de délibérations du Conseil administratif relatives notamment à l'approbation des comptes 2015 et des travaux de réfection sont pris en considération et transmis aux commissions concernées.

Une motion du Groupe socialiste en vue de la constitution d'une Commission consultative de l'économie est prise en considération, par 25 oui et 7 non, et transmise à la Commission des finances.

Interpellation de M. Arduini (Indépendant) relative à un conteneur à habits complètement vidé aux Avanchets.

Au niveau des questions orales, celle de M. Ambrosio (MCG) au Maire Thierry Apothéloz afin de savoir s'il y a des nouvelles concernant le Centre d'accueil pour jeunes réfugiés à Aire.

«Pas de nouvelles» est la réponse laconique du magistrat.

En réponse à la question écrite du Groupe PDC-PDB-Verts libéraux relative au bâtiment inutilisé à la Station d'épuration (STEP) qui serait voué à accueillir des personnes en réinsertion, l'Office cantonal de la détention informe que l'installation du secteur d'insertion par l'emploi du Service de probation et d'insertion est examinée. Ce service prend en charge des personnes sous mandat de justice, mais en liberté, en leur proposant des activités rémunérées dans les domaines du

paysagisme, du bâtiment et de la valorisation des déchets (implanté à Vézenaz) sans, par ailleurs, qu'il y a eu à déplorer le moindre problème de voisinage avec les riverains.

DÉMOGRAPHIE

Décès annoncés du 25 au 5 mai 2016

Cataldo née d'Alelio, Antonietta, 1937,
ch. de l'Ecu 1 c/EMS La Châtelaine
Delétraz, André Alphonse, 1934,
rue Oscar-Bider 13

De Sousa, Norbert, 1930, av. du Lignon 31
Duffey, Gérard Henri Jean, 1940,
av. du Lignon 57

Foglia, Savio Umberto, 1928,
ch. de Maisonneuve 1
Gilliéron, Claude Alain, 1952,
rue Grange-Lévrier 21

Häusler, Elfriede Margaretha, 1943,
av. du Lignon 5

Martinez, Antonio, 1956, av. des Libellules 2
Moret, Michel Arthur Paul, 1944,
rue Oscar-Bider 13

Rothweiler née Janin, Jeanne Adrienne, 1910,
ch. de l'Ecu 1 c/EMS La Châtelaine

Rouvenaz, Bernard Albert, 1948,
ch. de Poussy 36
Saravia Burner née Saravia Jurado, Sonia
Ingrid, 1965, rue du Grand-Bay 12
Savoy née Rousès, Annette Fernande, 1929,
rue du Grand-Bay 2
Sauterel, Yves André, 1960,
ch. de Crotte-au-Loup 14
Scherrer, Peter Emil, 1944,
rue du Grand-Bay 16

UNE CENTENAIRE NOUS A QUITTÉS

La rédaction a appris, avec regret, le décès, à l'âge de 106 ans, de **Mme Jeanne Rothweiler née Janin**, survenu le 5 avril 2016 à l'EMS «La Châtelaine» où elle résidait depuis quelques temps déjà, ayant été obligée, en raison de quelques problèmes handicapants (malvoyance, surdité) de quitter son appartement à l'avenue du Lignon 29, où les Autorités cantonales et communales avaient eu le plaisir de marquer son 100^e anniversaire (photo ci-contre).

Rappelons brièvement quelques informations concernant la vie, quelque peu mouvementée, de la défunte. Née le 21 janvier 1910 à Lyon (France) où elle passe

son enfance et sa jeunesse. Secrétaire de profession, elle épouse le 25 janvier 1934 à Lyon Henry Rothweiler, ingénieur, (décédé en 1978) qu'elle suivra au Maroc, puis en Suisse allemande (où elle a même appris le suisse-allemand, chose peu évidente pour une Lyonnaise).

Avec son mari et ses deux fils Rico et Bernard elle est venue s'installer au Lignon en 1968, quartier qui l'emballa immédiatement pour son caractère sympathique et bien organisé et où elle va s'investir dans la vie de celui-ci, notamment en prêtant ses connaissances professionnelles à la Paroisse catholique en assumant, bénévolement, le secrétariat et en prenant part également à la création et à la responsabilité du groupe paroissial «La vie montante» qui encadre les aînés de la communauté.

A côté de ses passions pour la lecture, l'écriture et... la politique, il y a aussi la musique et le chant en particulier, ce qui la pousse à mettre ses qualités vocales au service de la chorale paroissiale dont elle devient un des piliers, ainsi qu'au Groupe vocal de dames du Lignon, créé par feu Mme Lily Blanchard.

Mme Rothweiler nous a quittés à l'âge de 106 ans en laissant beaucoup de souvenirs dans le quartier.

À ses deux fils et à tous ceux qui l'ont connue et entourée, la rédaction leur renouvelle sa profonde sympathie.

LES GENS QUE NOUS AVONS AIMÉS NE SERONT PLUS JAMAIS OÙ ILS ÉTAIENT, MAIS ILS SONT PARTOUT OÙ NOUS SOMMES

(Saint Augustin)



Mme Rothweiler et le Maire de Vernier, Thierry Cerutti

Le saviez-vous ?



Cette fresque murale de 90m², sur la façade de l'école primaire de Balexert, côté avenue du Pailly, est due à l'artiste chilien **José Venturelli** né le 25 mars 1924 à Santiago du Chili, au sein d'une famille italo-chilienne. Son père Balilla Venturelli Carelli, un immigrant italien, ingénieur civil, qui a participé à Lombardia, à la naissance du Parti socialiste, qui a été emprisonné et persécuté. Au Chili, il a contribué à l'électrification des transports en commun.

José a étudié à l'Institut national alors qu'il assistait, à 14 ans, aux cours du soir de l'École des Beaux - Arts. En tant que muraliste, peintre et graveur, Venturelli a toujours maintenu le même sujet : l'intérêt pour les conditions de vie du prolétariat, les différences sociales et la situation des opprimés.

Suite au coup d'Etat militaire de 1973, il est contraint, en 1974, de quitter le Chili avec sa famille et de partir en exil en Suisse, à Genève. Sa production artistique est fortement marquée par la question de la dictature et de violation des droits de l'homme. Parmi les étapes les plus importantes qui ont laissé un héritage dans ce pays on trouve une technique murale de mosaïque de 90m² pour l'école de Balexert et des vitraux pour le Temple de la Madeleine, édifice du patrimoine de ce pays.

En juin 1988, à la mort de son épouse Delia Baraona, sa santé se détériore, le forçant à se rendre à Pékin pour un traitement. Le 17 Septembre de cette année, il meurt à Pékin, en Chine.

Une Fan-Zone au Lignon

Afin de rassembler la population locale autour d'un événement populaire, favorisant la cohésion sociale, dans un cadre convivial, et profiter de cet événement sportif pour tisser des liens sociaux, l'Association sportive du Lignon, récemment créée, avec l'aide du Contrat de quartier d'Aire-Le Lignon, a repris le flambeau des anciens organisateurs pour offrir à la population la diffusion intégrale des matches de cette compétition internationale de football.

Du 10 juin au 10 juillet 2016 sur la place du Lignon

sur le même principe que les précédentes éditions : chapiteau, grand écran, stands boissons et restaurations, animations...

Exposition «Merci!»

Les Contrats de Quartier se tirent le portrait



Exposition itinérante sur l'ensemble du territoire communal, mise sur pied par la Ville de Vernier pour célébrer les 10 ans des Contrats de Quartier et pour remercier celles et ceux qui s'engagent quotidiennement pour la qualité de vie et la convivialité dans leur quartier, dans le cadre des cinq Contrats de Quartier. Soixante-deux portraits de ces bénévoles actifs tirés par la photographe Anne Colliard, du Studio Images de Marque.

Du 4 juillet au 2 août 2016

Centre commercial du Lignon, côté Brasserie

Du 16 au 31 août 2016

Quartier Gordon-Bennett, ch. Château-Bloch, arrêt TPG «SIG Lignon»

L'inauguration publique a eu lieu le 11 mai 2016 à 18h30 devant la bibliothèque de Châtelaine en présence des autorités.

POLLUTION DU RHÔNE

La presse genevoise signalait que le lundi 11 avril, vers 17h10, les hommes du Service d'incendie et de secours (SIS) ont été appelés sur le Rhône, à la hauteur du chemin du Moulin-des-Frères, à Vernier, pour endiguer une pollution par des hydrocarbures.

Deux bateaux du SIS ainsi que deux véhicules avec les remorques barrages et 11 hommes ont été mobilisés, un bateau de la police de la navigation était également présent sur les lieux.

Il s'agissait d'une nappe d'une longueur de 300 mètres pour environ 20 mètres de large, rapporte le lieutenant Frédéric Jacques, du SIS, qui s'est ensuite séparée en plusieurs taches, rendant l'intervention plus difficile.

Pour contenir la pollution, les pompiers ont déployé un barrage de 350 mètres. L'objectif a été de retenir un maximum d'hydrocarbures qui se trouvaient en surface du Rhône, a expliqué l'officier, puis de procéder à une récupération à l'aide de boudins absorbants. L'opération a permis de récupérer une grande partie des hydrocarbures, le reste s'étant répandu sur les rives du fleuve. Mais rien d'alarmant d'après les gardes environnementaux. Cette pollution proviendrait d'un canal situé sous le pont de Saint-Georges.

SORTIE INTERCLUBS

Le Club des aînés du Lignon vous présente la sortie interclubs vers le lac d'Aiguebelette.



JEUDI 16 JUN 2016 MAISON DU LAC D'AIGUEBELETTE

Le lac d'Aiguebelette, 3^e lac naturel français, constitue le cœur de ce territoire. Haut lieu de villégiature du début du XX^e siècle, il a fait l'objet, dès les années 1930, d'une politique novatrice et volontariste de protection paysagère et environnementale.

Départ en autocar grand tourisme en direction de la Savoie : **AU LIGNON A 9 HEURES.**

Arrêt café du matin – Visite de la Maison du Lac - Le repas de midi avec boissons – L'après-midi, temps libre pour visiter Chambéry, capitale des Savoie – Retour en fin de journée. (kilométrage de la journée : 250 km)

La somme de CHF 50.- sera demandée à tous les participants par le Club du Lignon.

INSCRIPTIONS

Par téléphone au 022 796 21 87, aux heures des permanences mardi et jeudi 14h à 16h ou encore en appelant M. Walter Hatt au 022 796 62 79. E-Mail w.hatt@bluewin.ch.

VIDE CAVE

L'Association des Locataires de la Grande Tour du Lignon organise la 5^e édition du Vide cave, le dimanche 5 juin 2016, de 9h à 17h, sur l'Esplanade entre les Deux Tours du Lignon.

Pour la 5^e fois, l'ALGT (Association des Locataires de la Grande Tour) organise cette manifestation qui s'adresse non seulement aux habitants de la Grande Tour mais à tout Le Lignon et les habitants de la Commune de Vernier + ceux des communes avoisinantes, afin de permettre aux habitants de recycler les affaires et objets dont ils veulent se séparer plutôt que de les abandonner sur le trottoir! Mais aussi créer ou recréer le lien social, de faire connaissance avec ses voisins. Animer une rencontre «entre voisins»... En effet, lors d'autres éditions, il a été remarqué que certains voisins ne s'étaient jamais rencontrés alors qu'ils habitent la même allée!

Inscription: CHF 2.- / Caution: CHF 10.- par table et banc. Réservation avant le mercredi 1^{er} juin 2016 auprès de Mme Myriam Bommer (022 796 50 40 ou 079 765 02 01) ou par e-mail à algt.lignon@gmail.com.

Cordonnier
Centre Commercial du Lignon

- Gravure
- Semelles • Talons
- Plaquettes sur plastique
- Changement de piles, remplacement écran iPhone
- Cylindre, Clés double, réparation de sacs, tampons

076 432 42 14

LES JOYEUX DIMANCHES FÊTENT SES 10 ANS!

Dimanche 12 juin à 12h15, au Centre de quartier du Lignon.

Ce dimanche 12 juin 2016 les «Joyeux dimanches» fêtent les 10 ans d'existence. Pour marquer cet événement, l'équipe propose un menu festif. Les autorités et tous les anciens bénévoles seront invités pour fêter ensemble cette décennie.

AU MENU

Apéritif: amuse-bouches – Prosecco

Plat: Terrine de saumon – Escalope de veau – Nouilles

Dessert: Cassata arrosée – Café

Une participation de CHF 10.– (minimum) par personne est demandée avec boisson et café inclus. Le vin est en supplément.

En raison de l'événement et du nombre limité de places du local, inscriptions **jusqu'au vendredi précédent à 12h (dernier délai) par téléphone à M. Hatt: 022 796 62 79) ou à M. Turrini: 022 796 28 53.**

UN BREF HISTORIQUE

En juin 2006 Madame Nadia Tabani, responsable du Réseau Solidarité d'Aïre – Le Lignon a déposé le projet des «joyeux dimanches» au Contrat de Quartier. Il s'agissait de proposer à des personnes isolées, un dimanche par mois, un repas au prix symbolique de 5 francs. Le groupe de projet a estimé que ce projet devait être soutenu car il permettait de favoriser les échanges et d'améliorer la qualité de vie dans le quartier. Un grand merci à Maurice Gardiol qui a réalisé le premier papillon pour annoncer aux habitants les «joyeux dimanches». C'est encore ce modèle que nous utilisons 10 ans plus tard pour annoncer nos repas mensuels.

C'est le 15 octobre 2006 que le premier repas a été organisé. Dans un premier temps nous avons été accueillis dans la salle de paroisse de l'Eglise de l'Epiphanie. Une vingtaine de personnes y ont participé. Philippe Vonaesch, qui a repris la coordination des «joyeux dimanches», a, par la suite, obtenu de la Ville de Vernier la mise à disposition gratuite du restaurant scolaire de l'école du Lignon un dimanche par mois. Monsieur Vergari et moi-même comme cuisiniers, et les bénévoles qui assurent la préparation et le service, ont alors eu un outil de travail professionnel pour préparer ces repas.

De 20 personnes en 2006 la demande a augmenté pour atteindre actuellement 65 à 70 personnes par dimanche. Une ambiance conviviale accompagne les «joyeux dimanches» et

les personnes présentes sont heureuses de se revoir un dimanche par mois pour échanger ensemble les dernières nouvelles du quartier. Actuellement les «joyeux dimanches» ont lieu au Centre de quartier du Lignon ou après Oronzo Vergari et Gian-Carlo Turrini, Martial Hbali a rejoint l'équipe des bénévoles comme cuisinier.



Les bénévoles lors des Joyeux dimanches de décembre 2015

Pour moi, après 10 ans de présence, le temps est venu de passer le bâton de pèlerin à des successeurs prêts à continuer cette tâche, tellement appréciée par un grand nombre de personnes de la presque île d'Aïre et du Lignon.

Walter Hatt

FÊTE DES VOISINS

Vendredi 27 mai 2016, dès 18h30.



Comme les précédentes années, les membres du Groupe de projets du Contrat de quartier Aïre-Le Lignon se réjouissent, dans le cadre de la fête des voisins 2016, de vous rencontrer, devant le local du Contrat de quartier pour un moment de convivialité avec vous et vos voisins et de partager le verre de l'amitié.

C'est aussi l'occasion de renforcer les liens de proximité et développer un sentiment d'appartenance à un même quartier.

Buffet canadien avec l'apport (même modeste) de chacun. Boissons offertes.

Exposition photo itinérante «Chicken run»

Une exposition photographique pour expliquer, de manière didactique, la vaste palette d'activités des agents de la police municipale verniolane et une occasion, pendant toute la durée de l'exposition, de rencontrer les agents municipaux qui se feront un plaisir de répondre à vos questions et de vous aiguiller.

Du jeudi 12 mai au dimanche

22 mai: piscine du Lignon

Lundi 30 mai au samedi 4 juin: centre commercial du Lignon.

Horaire selon les heures d'ouverture de la piscine et du Centre commercial.

Abaissement partiel du niveau du Rhône

Les grandes vidanges du Rhône appartient désormais au passé. Une nouvelle méthode va être utilisée pour purger le fleuve d'une partie de ses sédiments. **L'opération va se dérouler, durant onze jours, du 19 au 31 mai 2016.**

Durant cette période, le niveau du Rhône sera abaissé, mais seulement partiellement. A la hauteur du barrage de Verbois, le niveau baissera de moitié seulement et à la Jonction, il ne sera réduit que de quelques centimètres.

L'abaissement partiel du niveau du fleuve permet de diluer les sédiments avant qu'ils ne soient emportés par le courant, grâce à une augmentation du débit. L'objectif étant de limiter les dommages écologiques, en particulier sur les poissons, tout en garantissant la sécurité des riverains face aux risques d'inondation et en permettant une exploitation normale des centrales hydroélectriques.

En raison d'un fort débit, l'usage du fleuve sera restreint et la baignade interdite. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs déclaré une mise à ban des rives du 20 mai au 7 juin.



À votre bon droit

Yves Magnin
Avocat

Mme W a fait appel à une entreprise spécialisée pour déménager, laquelle a emballé les meubles, les a transportés, puis les a installés dans son nouveau logement. Las, plusieurs meubles ont été endommagés durant le transport. Elle souhaite savoir si cette entreprise doit les lui rembourser et/ou si elle doit la rémunérer.

Le déménagement de mobilier relève du contrat de transport (CO 440 ss). Complété par d'autres obligations, tels l'emballage et l'installation, il en devient mixte en combinant des contrats différents. Ces dispositions n'ont pas toutes un caractère impératif si bien que les parties peuvent les modifier. Partant, le contenu du contrat et/ou des conditions générales – si elles ont été acceptées – doit être attentivement examiné.

Le déménageur répond du dommage résultant de la livraison. Il faut l'avertir immédiatement de toute déprédation. Il doit ainsi indemniser Mme W de la valeur des meubles endommagés.

Les termes du contrat peuvent toutefois limiter en particulier l'indemnité due ! A moins d'avoir été indiquée initialement, la valeur des meubles doit être prouvée par Mme W. Il appartient au client d'informer le déménageur de la valeur particulièrement élevée d'un bien (œuvre d'art, argent ou papiers-valeurs sous pli fermé, etc.), sous peine de risquer de le libérer de sa responsabilité (CO 447 al. 2). La rémunération du déménageur doit en principe être réduite au prorata du nombre de biens endommagés.

Une fois encore, un examen minutieux du contrat avant sa signature est le garant contre des surprises bien désagréables.

Si vous souhaitez connaître vos droits ou avez besoin d'informations juridiques, n'hésitez pas à nous adresser vos questions, en mentionnant vos coordonnées, à l'Association des Intérêts d'Aire-Le Lignon, avenue du Lignon 27, 1219 Le Lignon OU par e-mail à magnin@e2r.ch. Pour chaque parution, nous déterminerons la ou les questions relevant d'un intérêt général. Me Yves Magnin, avocat au barreau de Genève, y répondra dans cette rubrique en garantissant naturellement l'anonymat des personnes concernées.

UNE VERNIOLANE À LA TÊTE DU MCG

Lors de l'assemblée générale du Mouvement des citoyens genevois, tenu à Meyrin le 29 avril dernier, le député Eric Stauffer, qui brigait la présidence, a perdu sa confrontation d'une voix, 58 à 59) contre Ana ROCH, seule autre candidate.



La nouvelle présidente, d'origine espagnole, est née à Genève en 1973, mariée, mère de deux enfants et est domiciliée à Vernier depuis 1982, dont 30 ans dans la Cité des Avanchets et depuis 2013 à Vernier-Village. Elle est cheffe d'une entreprise dans le domaine du bâtiment qui emploie une trentaine d'employés.

Membre du MCG depuis 2007, elle siège, depuis 5 ans au Conseil municipal de Vernier, notamment dans les Commissions de la sécurité, des bâtiments, sociale, jeunesse et petite enfance et des sports qu'elle préside. Par ailleurs, elle œuvre dans de nombreuses sociétés locales dont la Maison des Jeunes L'Eclipse et le FC Avanchet dont elle est la présidente.

La rédaction adresse à Madame Roch ses félicitations pour son élection et forme des vœux sincères pour la lourde charge, vu les circonstances, qui l'attend.

LA POSTE

Dans notre bulletin d'avril nous avons publié un communiqué relatif au projet de la Poste de fermer l'office postal d'Aire, en raison de son manque de rentabilité et la diminution des transactions postales de cet office et de le «remplacer» par une agence postale, située au magasin «chez Marie-Jo» sis à la route d'Aire 158 dont nous sommes très curieux

de connaître qu'elles seront les prestations offertes à la population.

Nous indiquions également que les Autorités de Vernier étaient pour le maintien de l'office et entendaient faire recours contre cette décision, les quartiers alentours étant en cours de développement. Dans un premier temps, le parti PDC-PBD-VL a lancé une pétition afin de soutenir les démarches des Autorités, suivi par le Parti Socialiste qui s'oppose à cette fermeture et a également lancé une pétition afin de montrer clairement l'attachement de la population à un service public de proximité. Les feuilles de signatures peuvent être téléchargées sur le site du Parti socialiste Vernier et retournées jusqu'au 15 juin, dernier délai.

Rappelons aussi que les électrices et électeurs sont appelés, le 5 juin 2016, à se prononcer sur l'initiative populaire du 30 mai 2013 en faveur du «Service public» qui demande que la Confédération et les entreprises qui lui sont liées ne visent pas de but lucratif dans le domaine des prestations de base, mais aussi que les salaires versés dans ces entreprises ne soient pas supérieurs à ceux versés dans l'administration fédérale, lancée par les magazines d'information et de défense des consommateurs des trois régions linguistiques, (Bon à Savoir, K-Tipp, Saldo et Spendere Meglio), mais qui, par contre, n'a obtenu le soutien d'aucun parti.

RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Le chantier avance de jour en jour, bien à l'abri, dans son emballage plastique, avec la pose de l'isolation thermique en toiture et sur l'intérieur des murs extérieurs du bâtiment. Suivront la pose des tuiles du toit, les gaines de chauffage, les éclairages, etc.



La facture totale de ces travaux s'élèvera à CHF 4'600'000.– dont environ un montant de CHF 300'000.– sera à la charge de la Communauté. Rappelons qu'une souscription de soutien a été ouverte au CCP 12-18404-8.

GYMNASTIQUE

Finale des championnats suisses de gymnastique rythmique, au centre sportif du Bois-des-Frères, Samedi 11 et dimanche 12 juin 2016.

Organisée par la **Société de gymnastique d'Aïre Le-Lignon** et l'Association genevoise de gymnastique



Plus de deux cents gymnastes, provenant de nombreux cantons, dont les filles d'Aïre-Le Lignon se disputeront le titre de championne suisse dans diverses catégories avec l'horaire suivant:

Samedi 11 juin à partir de 09h30 et en fin de journée les finales par engin des meilleures gymnastes suisses, suivie, vers 20h20 de la cérémonie protocolaire.

Dimanche 12 juin reprise de la compétition à 08h30 pour se terminer avec les différents podiums vers 15h45.

Les organisateurs auront le plaisir d'accueillir **l'équipe nationale suisse durant ce week-end.**

39^e COURSE «À TRAVERS LE COTEAU DE BERNEX»

L'édition 2016 de cette course pédestre s'est déroulée le samedi 23 avril, par un temps pas idéal, au cours de laquelle on retrouvait la traditionnelle «course des conseillers» parmi lesquels une équipe de la commune de Vernier composée de MM. Brice Arduini; Denis Chiaradonna; Martin Staub; Hacene Debbah et Gözim Ilazi. Le vainqueur de cette épreuve est le conseiller de la Ville de Genève, Joris Vaucher, en 14'13''; le premier Verniolan, Brice Arduini, se classant au 12^e rang en 18'59''.

Nos félicitations à tous les participants et particulièrement aux conseillers de Vernier.



Photo TDG

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

C'est le lundi 25 avril, dans la salle des Restaurants scolaires du Lignon, que s'est tenue l'assemblée générale de notre Association.



Moment important puisqu'il donne la possibilité aussi bien au Comité qu'aux membres de se rencontrer, de dresser un bilan de l'exercice écoulé et préparer les activités pour les prochains mois.

Accueil et bienvenue des participants par le président Gjon Thaqi qui excuse notamment l'absence du Conseil administratif, retenu par d'autres occupations et de quelques membres. Afin d'assurer la fluidité de l'assemblée, Pierre Chevrier, membre du comité, joue le rôle de Monsieur Loyal et passe la parole à Robert Borgis pour la lecture du procès-verbal de l'assemblée 2015 (lourd «pensum» autant pour le rédacteur que pour les auditeurs).

C'est ensuite le rapport d'activité 2015 qui est présenté par le président qui indique que le comité s'est réuni 5 fois dans des séances très denses lors de l'examen des divers problèmes dont notamment les projets de la Bourdonnette et des Laboratoires Plan. C'est aussi l'occasion de remercier chaleureusement tous ceux qui se sont engagés, sans retenue, lors des différentes manifestations (Fête de la Platal, Promotions, 1^{er} Août et soirée choucroute).

Mme Finger, responsable des finances, présente les comptes 2015 dans lesquels on peut relever une augmentation de 20% des membres qui s'élèvent à 540 contre 444 à fin décembre 2014, grâce à une action de promotions réalisée par notre trésorière qui a bien mérité le tonnerre d'applaudissement de l'assemblée. Pas de commentaire concernant les rapports qui sont acceptés unanimement.

Selon les nouveaux statuts, le président et le comité sont élus pour deux ans, donc pas

Suite page suivante

Les tiques attaquent!



Revoilà déjà les tiques en raison des températures enregistrées depuis le début de l'année, les tiques étant actives dès 7 degrés. On les trouve à basse altitude, dans les sous-bois riches en herbes, à la lisière des forêts et dans certains jardins peu entretenus.

Elles attendent tapies dans la végétation et s'accrochent à leurs hôtes involontaires, pour se nourrir de leur sang avant de les abandonner une fois rassasiés. Mais ces vampires des bois sont parfois porteurs de pathologies qu'ils peuvent transmettre au moment de la piqûre. Pour réduire les risques de piqûres, quelques règles simples sont à suivre:

1 Eviter les taillis et les broussailles en forêt et au jardin, portez des vêtements fermés de couleur claire (les tiques se voient mieux) et vaporiser un spray anti-tiques sur la peau et les vêtements.

2 Après toute activité en forêt ou au jardin, il faut examiner sa peau. En cas de tique fixée sur la peau, il faut l'enlever le plus rapidement possible en utilisant un tire-tique ou une pince à épiler.

Environ 4400 cas surviennent lors des loisirs, 1100 à la maison ou en faisant du jardinage, 330 durant un jogging et 700 lors d'autres pratiques sportives (équitation, VTT ou chasse).

Rappelons que les tiques peuvent transmettre différents agents infectieux. Les deux maladies les plus courantes sont la méningo-encéphalite verno-estivale (FSME), aussi appelée encéphalite à tiques et la borréliose ou maladie de Lyme.

Pétition

La pétition, lancée par notre Association, dont les buts sont le développement et la sauvegarde du quartier, a été transmise au Conseil d'Etat et au Grand Conseil du Canton de Genève, munie de 865 signatures.

Les signataires demandent au Département dont dépend l'Hospice général ainsi qu'au Grand Conseil de **ne pas accepter, respectivement de renoncer à l'implantation** d'un Centre d'accueil permanent pour réfugiés mineurs non accompagnés de 200 places sur les parcelles attenantes à l'école primaire d'Aire.

Ce projet est insensé par son côté manifestement surdimensionné et la création de foyers de 40-50 personnes semblent plus à même d'assurer un cadre social, pédagogique, économique, environnemental et stratégique à des enfants et adolescents non accompagnés afin de respecter leur droit à l'intégrité, leur développement et leur intégration.

Il est également demandé quelles mesures particulières seront prises afin de garantir l'accueil de ces personnes conformément aux réquisits légaux. Assurer leur intégration et **leur sécurité ainsi que celle de la population environnante.**

Un livre, un écho



Un matin ordinaire
Chronique
d'une disparition
Alain Jaccoud

Les invraisemblables découvertes liées aux recherches qu'un père entreprend pour retrouver son fils Loïc et son ex-femme, disparus de leur domicile sans laisser de trace, ont pour cadre Genève, Strasbourg, Moscou et Paris.

Suite, colonne suivante

d'élection cette année, à l'exception de celle de Mme Béatrice BESSE qui a demandé de faire partie du comité et qui est accueillie et élue avec remerciements et applaudissements.

Yves Magnin apporte tout d'abord les salutations du Conseil municipal et des informations concernant la sage de la Bourdonnette, dont le projet est accepté par les riverains, mais avec une réserve concernant le trafic sur le chemin des Campanules.

Pour la reconstruction des Laboratoires Plan, quelques explications sont données par Alain Gaumann, M. Bahram Bani Hachemi qui s'est occupé de tous les recours, étant absent ce soir. L'affaire suit son cours.

Pour 2016, le travail ne va pas manquer pour les membres du comité et les renforts bienvenus, avec la pétition contre l'implantation d'un foyer d'accueil de jeunes réfugiés non accompagnés, la participation aux Promotions, à la fête du 50^e anniversaire du Lignon et notre soirée annuelle en novembre,

Après la partie administrative, notre invité d'honneur, **M. Serge Dal Busco**, Conseiller d'Etat en charge des finances, nous présente dans un exposé bref, clair et précis, les sujets d'actualité de la fiscalité genevoise.



Et tout se termine de manière conviviale avec le verre de l'amitié.

RÉFUGIÉS MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Mise au point du Comité de l'Association

Suite à l'article paru dans la Tribune de Genève du 25 avril 2016, intitulé «L'effet limité des pétitions contre les requérants», le comité de l'AIALI tient à la mise au point suivante :

«Notre comité, composé de femmes et d'hommes faisant passer l'intérêt des habitants de la presqu'île avant leur propre

sensibilité politique, a trouvé cet article généraliste et un peu méprisant. De toute façon, pas représentatif de notre cas qui est particulier comme d'ailleurs les autres situations rencontrées dans d'autres communes citées. Notre comité est sensible au désespoir des populations poussées par la guerre sur les chemins de l'exil. Par contre, nous ne pouvons rester sourds au désarroi de parents d'enfants, de riverains à l'idée d'un projet qui vise à implanter un centre permanent de 200 jeunes réfugiés non accompagnés, âgés de 15 à 18 ans, sur une parcelle contigüe des écoles enfantines et primaires d'Aire. La création de foyer de 40-50 personnes dans différents quartiers ou communes est plus à même d'assurer un cadre social, pédagogique, économique, environnemental à des enfants et adolescents non accompagnés afin de respecter leur droit à l'intégrité, leur développement et leur intégration. A cet égard, il est sidérant de constater que certaines communes n'accueillent pas le moindre réfugié mineur non accompagné, voire même versent des fonds pour s'y soustraire.

Notre pétition n'est pas un rejet du réfugié, mais une opposition ferme à un projet inadéquat pour ne pas dire insensé quant au site choisi. Nous relevons de plus que la commune de Vernier a déjà une large part de zones sensibles avec, par exemple, le centre de requérants des Tattes.

Le comité tient à conserver, pour les habitants de la presqu'île, une qualité de vie par une croissance bien maîtrisée et une planification immobilière judicieuse afin d'assurer un environnement de pérennité aux générations futures. Nous ne pouvons donc pas nous suffire, au nom de nos membres et résidents de ce quartier, de termes généraux tels que cohésion, intégration, des vocables dont on commence à en connaître les limites et la vacuité.

L'article met aussi en évidence, à travers différentes pétitions, l'action d'un parti situé à la droite de l'échiquier politique. Cela n'a rien à voir avec la nôtre, qui est partie de la base et se veut citoyenne et responsable, valeurs que nous entendons transmettre aux plus jeunes. Dès lors, nous ne pouvons que déplorer les propos, mis en évidence dans cet article, du maire de Vernier, également Président de l'Association des communes genevoises et vice-président de l'Hospice Général, organisme qui pilote ce «projet» ! Nous regrettons vivement le silence assourdissant de cet élu, aggravé par une forme d'amnésie quant à cet objet débattu pourtant devant le Conseil administratif de Vernier.

Le Comité de l'Association des Intérêts Aire -Le Lignon

CHRONIQUE DIONYSIAQUE

Eloge du Saké



Depuis plus de quarante ans, je déguste avec enthousiasme la gastronomie japonaise. Je précise la haute gastronomie japonaise, celle élaborée par des chefs japonais qui travaillent de beaux produits ce qui est aux antipodes des sushis-bars qui éclosent sur les grands boulevards de la plupart des villes européennes. Résumer cette cuisine raffinée à des sushis très médiocres vendus pour être absorbés sur place ou à l'emporter dans des restaurants avec un personnel, certes asiatique, en tout cas pas japonais, c'est un peu le prolongement des pizzas industrielles qui s'autoproclament représentantes de la vraie cuisine italienne. Je force à peine le trait. Lorsque l'on parle du saké, la plupart des européens n'ont peu ou pas d'opinion sur le sujet en dehors de caractéristiques très générales du genre : «c'est très alcoolisé et cela se boit chaud». Le riz étant la nourriture de la majeure partie des 7'381'085'12 habitants à ce jour de notre planète, le 60% des terriens résidant en Asie, il m'apparaît opportun et urgent d'explorer ce breuvage qui en matière de complexité, de savoir-faire n'a rien à envier au jus de raisin fermenté, j'ai nommé le vin. Au cours d'un récent voyage au Japon, j'ai largement étudié cette boisson qui est le résultat d'une évolution de techniques qui s'est déroulée sur une période de plus de mille ans, par étape, de façon empirique, avec pragmatisme et une bonne part d'observation.

Les premiers textes attestant de son existence nous ont été laissés, au troisième siècle, par les Chinois dans les chroniques des Trois Royaumes où on lit : «père, fils, homme ou femme, tous aiment le saké». L'usage du saké était lié aux cultes rituels dont les cérémonies funèbres étaient un des éléments. On ne peut donc s'empêcher de rapprocher l'usage du saké dans les rites sacrés avec la place du vin chez les Grecs anciens, au cinquième siècle, dans le culte de Dionysos. À la Cour impériale de Nara, vers l'an 710, des notes rédigées sur les coutumes locales mentionnent l'existence d'un saké fermenté après mastication du riz. Si le saké est la dénomination des Chinois, d'un alcool de riz fermenté, les Japonais le traduisent simplement par «alcool». L'appellation générique du saké japonais est nihon-shu.

Comme pour la vigne, où l'ampélographie décrit des centaines de cépages, il existe avec le riz des variétés nombreuses, entre 60 et 80 types, que l'on peut classer en deux groupes : les riz alimentaires et les riz sakéïfaires. Ces derniers sont utilisés pour la production du saké même si l'usage d'un riz alimentaire est aussi possible. Parmi les riz dévolus à l'élaboration, la variété Yamada Nishiki est la plus convoitée et la plus connue. Dans le long processus d'élaboration du saké, deux opérations sont déterminantes : le polissage des grains de riz qui selon le pourcentage opéré vont peu à peu conférer au grain l'aspect facetté d'un diamant. Enfin, l'ensemencement du riz par un champignon nommé «Koji» qui avec l'ajout de levures va devenir générateur d'enzymes. Si un saké ordinaire appelé «Futsu-shu» soulève peu les passions, il faut se tourner vers les sakés d'appellation : «Tokutei-meishôshu» qui atteignent un taux de polissage de 30%. Au sommet de cette hiérarchie, on distingue les «onjôzô-shu» qui sont des sakés mutés avec ajout d'alcool avant la filtration. Le sommet de l'art des maîtres-brasseurs est un saké nommé «Junmai» pur riz, sans ajout de distillat d'alcool. Selon le degré de polissage, on distingue le «Junmai ginjô» avec un taux de polissage d'au moins 40%. Mais on touche au sublime avec le «Junmai daiginjô» et son taux de polissage de 50% et pouvant encore aller au-delà. Seul le cœur du grain de riz riche en amidon est conservé et tout le savoir-faire lors du brassage va alors s'exprimer. Ce cru se boit tempéré ou frais afin qu'il développe sa large gamme aromatique.

Lors de mon voyage, j'ai pu constater la riche palette des saveurs des «Junmai daiginjo» en parfaite harmonie avec les cuisines locales propres à chaque région. Il reste cependant, pour un palais occidental, à définir des fragrances nouvelles, des couleurs inédites, des nez que l'on tente de rapprocher de saveurs connues : pâte d'amande, cire d'abeille, résine de pin, etc. Les Japonais, amoureux notamment des grands vins de la Bourgogne, ont fait l'essentiel du chemin à la rencontre du fruit de la vigne. Il me semble que les Européens doivent avoir cette curiosité qui leur fera faire le premier pas dans un univers fascinant, harmonieux et enrichissant.



Deux femmes buvant du saké au XIX^e siècle

Face à l'inertie de la justice, confronté à des puissances qu'on devine au-dessus de toute atteinte, en butte à l'intervention d'organismes aux pouvoirs insoupçonnés, cet homme est entraîné dans l'abîme des supputations les plus extravagantes. Face à la disparition de son enfant et du drame qui s'amplifie à mesure que le temps passe et que l'enquête s'enlise, ce père éploré maîtrise avec peine sa souffrance.

A l'émotion succède cependant la réflexion. Elle l'invite à examiner les circonstances de cette mystérieuse disparition : tout d'abord cette déconcertante facilité avec laquelle un garçon de six ans et sa mère parviennent à échapper à tout contrôle, à toute identification, dans un pays qui possède la réputation de recenser et de surveiller ses citoyens avec méthode ; ensuite l'impuissance à conjurer, non pas le mauvais sort, mais une obscure conspiration d'individus placés, on ignore par quel subterfuge, au-dessus de toute suspicion officielle.

L'auteur, Alain Jaccoud, après avoir vécu trois ans à Paris et dix ans au Brésil, revient sur sa terre d'origine, Genève, où il exerce son métier de journaliste dans la presse écrite et audiovisuelle. Il rédige ensuite plusieurs ouvrages de commande avant d'écrire ce roman édité par Slatkine en 2003.

A LA MACAV

Rue du Village 52 – Vernier
Du lundi au samedi de 14h30 à 17h30
Fermé le dimanche et vacances scolaire

Du 9 au 28 mai

Pages de papier et pages de pierre

Catherine Milleret
Tableaux et sculptures
Crayon de couleur

Du 6 au 25 juin

Vachement jolie

Hans Titze
Peinture sur bois

Temple du Lignon

Dimanche 29 mai à 18h

Duo chant et piano

Catherine MARTINET
Juan David MOLANO
Oeuvres de Schubert, Schumann,
Mahler, Fauré, Debussy etc.
Entrée libre - Collecte à l'issue du concert.

Salle des fêtes du Lignon

Du 19 au 29 mai

Festival Vernier Classique

Mardi 24 mai à 20h

Sonates pour violoncelle et piano de Beethoven

Jeudi 26 mai à 20h

Quatuor Zaïde :

Chostakovitch-Mozart-Bartok

Dimanche 29 mai à 17 h

Après-midi de musique française /Quatuor de Genève et Isabelle Morel, piano

Organisation Service de la culture – T022 306 07 80

P'tit Music'Hohl

Jusqu'au 9 juin, à 20h00

Les Mardis de Pierre Alain

Pierre Alain entre le premier sur la scène du P'tit Music'Hohl pour un tour de chant de sa plume, renouvelé chaque semaine. En seconde partie, il présente son invité qui se donne à vous pendant 45 minutes.

PARLONS JARDINAGE

Les mois de mai et juin

Sachant qu'il n'y a pratiquement plus de gel à partir du 15 mai, c'est à ce moment-là que les choses sérieuses commencent. Semis et plantations seront au rendez-vous ce mois. Semez les légumes qui vous donneront les plants pour le mois prochain. Disposés en lignes distantes d'une quinzaine de centimètre, ils n'ont pas besoin de beaucoup d'espace pour se développer. Semez ainsi choux-fleurs, choux rouges, choux-pommes, épinards d'été et cardons. Vous sèmerez directement en place haricots, petits pois et navets, carottes, salsifis et salades... Ne semez pas toutes les graines en même temps... en échelonnant leur semis vous étalerez ainsi la période de récolte.

AU VERGER

Protégez vos arbres des maladies et parasites
Plantes d'intérieur et de balcon : L'intérieur sait ouvrir les portes à ses petites protégées quand le temps se montre propice à leur épanouissement... profitez de la douceur de mai pour sortir vos plantes... Elles aussi ont droit à leur petit tour de jardin. Réservez-leur un endroit mi-enseulé, les coins ombragés leur conviennent parfaitement. Profitez de l'air extérieur pour les rempoter, apportez-leur un nouveau terreau et des nutriments essentiels pour plus de vitalité. Rafraîchissez-les en supprimant feuilles fanées, feuilles malades ou en surnombre. Les plantes ayant tendance à pousser en hauteur ont du mal à se maintenir et s'affalent parfois sur les côtés. Évitez ce disgracieux en pinçant l'extrémité de leur tige, ce qui les forcera à se ramifier et donc à s'étoffer. N'oubliez pas d'arroser vos potées et de les maintenir légèrement humides.

DANS LA MAISON DES PLANTES DÉPOLLUANTES

Les plantes ont souvent des vertus mystérieuses et bienfaitrices pour la santé. Certaines d'entre elles ont même la capacité de dépolluer naturellement l'ammoniac, les substances de benzène, de formaldéhyde ou encore de trichloréthylène. Découvrez quelques-unes d'entre elles pour ainsi choisir les plantes idéales pour purifier votre intérieur.

Le lierre est réputé très efficace comme dépolluant d'intérieur. En effet, le lierre est capable d'absorber jusqu'à 90% de substances polluantes en 24 heures, à savoir différents COV mais aussi le benzène.

La fougère de Boston (*Nephrolepis exaltata* «Bostoniensis») qui est championne de sa catégorie, pouvant, au quotidien, absorber une très grande quantité de formaldéhyde et de xylène. De plus, il suffit de la vaporiser régulièrement pour qu'elle contribue naturellement à élever l'hygrométrie des pièces en mode de surchauffe.

L'azalée (appelée *Rhododendron indicum*) se place dans la salle de bains ou à la cuisine. En effet, elle a pour spécificité de pouvoir absorber très facilement l'ammoniac.

L'anthurium Il s'agit d'une plante qui est dotée également de capacités à dépolluer en ammoniac (selon la Nasa, ce serait la deuxième plante la plus efficace dans ce domaine). Également appelée *Anthurium andraeanum*, on l'installe généralement dans la salle de bains ou dans la cuisine, aux emplacements sujets à entreposer des produits d'entretien qui dégagent ce type de polluant.

L'Areca Cette plante est une championne dépolluante, sous certaines conditions cependant. En effet, lorsqu'elle se trouve dans un environnement atteignant 22°C et que l'on vaporise régulièrement de l'eau sur ses feuilles, elle est capable de dépolluer l'atmosphère de la présence de toluène et de xylène très efficacement. La taille adulte de cette plante peut varier, allant de 1,50m à 2,50m de haut.

Le chlorophytum De la racine jusqu'à la partie aérienne avec le tubercule, tout ce qui constitue le chlorophytum est dépolluant. Il peut absorber en un temps court (24 heures) de très nombreux polluants comme le monoxyde de carbone et le formaldéhyde. De plus, il est capable de s'adapter dans toutes les conditions de culture, ce qui permet de le placer dans toutes les pièces de la maison et en particulier à proximité des éléments avec composés de vernis, de peinture mais aussi de plastique.

Le Spatiphyllum Cette plante est révolutionnaire, on peut même dire qu'elle n'a pas d'égal comme dépolluant. Avec des feuilles de grande taille, elle est capable d'absorber de nombreux polluants, jusqu'à l'acétone, les vapeurs d'alcool, mais aussi le benzène, le trichloréthylène, l'ammoniac et le toluène. Elle peut également dépolluer les intérieurs du xylène et du formaldéhyde.

Le Philodendron (*Philodendron erubescens* «Red Emerald») aussi appelée «Red Emerald» (émeraude rouge) ou *Philodendron erubescens*, cette variété de plante est capable de s'adapter à des conditions peu ensoleillées et d'éliminer le trichloréthylène ainsi que le formaldéhyde.

CONCOURS VERNIER FLEURI

Chaque printemps, les Autorités de Vernier invitent les habitants à décorer les balcons, fenêtres, terrasses et villas et à participer gratuitement au concours «Vernier Fleuri» dans la catégorie de leur choix.

RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION
Service des espaces verts - T 022 306 07 00

Fiduciaire *Lejolin* DÉCLARATION

$$MC = \frac{C \cdot (1-i) \cdot (y-y)}{C \cdot (1-i)^2}$$



Comptabilités
pour
Indépendants
Associations
PME - PMI
Particuliers

Tarifs	
Une personne	dès 80.- Frs
Suppléments par pers.	20.- Frs
Suppléments immobilier	30.- Frs

M. Korkmaz

38, avenue du Lignon - 1219 Le Lignon

022 525 30 24 | 076 489 24 20

www.lejolin.ch - info@lejolin.ch

Réception tous les matins ou sur rendez-vous

Laboratoire dentaire du Lignon

Guy Burdet

DEPUIS 1976 AU LIGNON



ENTRETIEN &
RÉPARATION
DE PROTHÈSES

SERVICE À DOMICILE

Immeuble Quincaillerie du Lignon T 022 796 65 11
CH. DU CHÂTEAU BLOC 19 N 079 333 21 01

livraisons gratuites à domicile



pharmacie du lignon

Articles de droguerie

photos passeport

parfumerie - diététique

Homéopathie, Phytothérapie,
Bas de compression, Diabète
prix bas permanents sur les pilules contraceptives
produits de nettoyage Bio

Ecover, l'Arbre Vert
alimentation sans gluten
produits bébé

Articles de soin et Parfumerie :
10 % permanents

Tél. 022 796 51 44

Fax 022 797 46 17

Case postale 14, 1219 Le Lignon
Centre commercial du Lignon

info@pharmaciellignon.ch

Lignon Esthétique

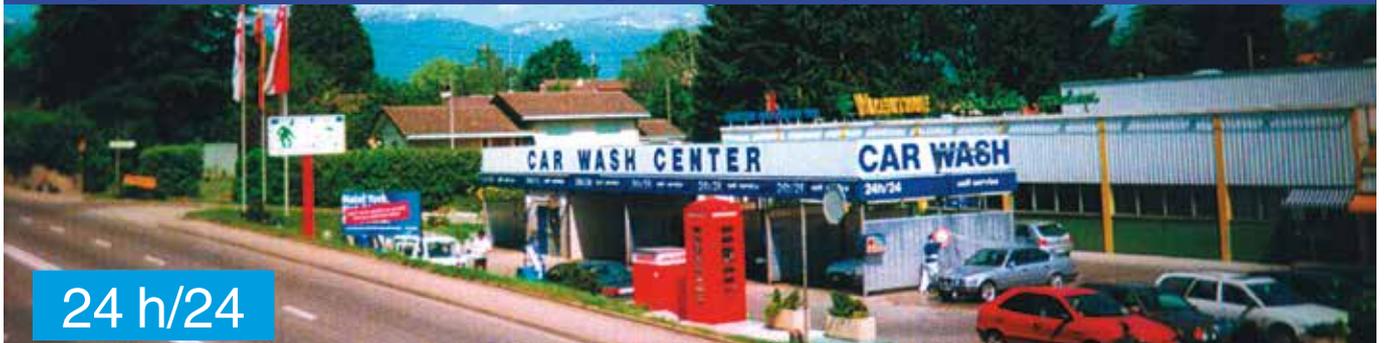


Catherine Lance

41, av. du Lignon
1219 Genève
022 796 86 11
Bus 7-9-23-51
Parking

www.lignonesthetique.ch

CAR WASH CENTER



24 h/24

14, route du Nant-d'Avril - 1214 VERNIER



MIGROS CHARMILLES OFFRE VOS ACHATS

DU 23 AU 28 MAI 2016

Voir conditions en magasin.

Société coopérative Migros Genève

MIGROS

Planète Charmilles